

Etat de rapprochement

On vous communique ci-dessous le compte 521 BDM de la société « KEITA & FRERE » (annexe 1) et l'extrait de compte (annexe 2) envoyé par sa banque, tous deux arrêtés au 31/12/2014

Annexe 1 : Compte 521 BDM.

Dates	Libellés	Débit	Crédit
01-12	Solde à nouveau	?	
02-12	Chèque n°0020		3 250 000
05-12	Vente de titres BHM ; brut	3 100 000	
06-12	Domiciliations échues		2 250 000
07-12	Chèque n°0021 pour alimenter la caisse		8 570 000
10-12	Frais sur titres BHM		100 000
15-12	Virement client OUEDRAOGO	2 750 000	
17-12	Remise à l'encaissement chèque KEITA brut	1 900 000	
18-12	Chèque n°0024		3 400 000
22-12	Chèque n°0022 ordre TRAORE		1 500 000
27-12	Vente de titres SOLTEMA	1 640 000	
31-12	Solde créditeur	5 180 000	

Annexe 2 : Extrait de compte dont tous les montants sont exacts :

Dates	Libellés	Débit	Crédit
01-déc	Solde à nouveau		10 500 000
07-déc	Chèque n°0020	3 250 000	
08-déc	Vente de titres BHM ; net		3 000 000
09-déc	Domiciliation EDM (dont TVA 18%)	1 180 000	
10-déc	Chèque n°0021	8 750 000	
15-déc	Commission de vente de titre immobilisé	20 000	
18-déc	Bordereau de remise KEITA, net		1 850 000
23-déc	Chèque n°0024	3 400 000	
27-déc	Vente de titres SOLTEMA (placement)		1 600 000
28-déc	Escompte traite (brut 1 200 000)		1 150 000
29-déc	Encaissement traite (brut 1 510 000)		1 500 000
30-déc	Chèque n°0019	3 800 000	

NB : Le chèque n°0018 de 2 200 000 F n'est pas encore présenté à l'encaissement.

TAF : présenter l'état de rapprochement au 31/12/2019 puis passer les écritures nécessaires au journal.